



# COMITE INSULAIRE CORSE DE CYCLISME

Association à but non lucratif représentant la Fédération Française de Cyclisme  
n° Siret 841 676 802 00025 - Préfecture Haute-Corse n° W2B3001389  
c/o M. Stéphane Ruspini, Résidence Pierre, Bât 1 - Lieudit Pietra Rossa - 20600 Bastia

---

## Procès-verbal de la réunion du Comité Directeur du 17 janvier 2021

Le 17 janvier 2021, à 12h, les membres du comité directeur, régulièrement élus par décision de l'assemblée générale convoquée à cet effet ce même jour, et qui s'est tenue un instant auparavant, se sont réunis à Soveria, Haute-Corse, salle polyvalente, à l'effet de prendre les mesures ci-après énoncées, nécessaires au fonctionnement de l'association.

### - I -

En suite du vote de l'assemblée générale qui s'est tenue un instant auparavant dans sa première partie, conformément aux dispositions de l'article 14 des statuts pris pour la désignation du président dudit comité, les membres du comité directeur se sont réunis en vue de procéder à la désignation du candidat à la présidence, qui sera proposé au vote de l'assemblée générale.

A l'issue du scrutin secret, M. Stéphane Ruspini a été désigné à l'unanimité comme devant être proposé à l'assemblée générale en vue de l'élection du président de l'association, président du comité directeur.

### - II -

En suite du vote de l'assemblée générale qui s'est tenue un instant auparavant dans sa deuxième partie, conformément aux dispositions de l'article 14 des statuts pris pour la désignation du président dudit comité, les membres du comité directeur, sous la présidence du président élu par l'Assemblée générale, M. Stéphane Ruspini, se sont réunis, conformément aux dispositions de l'article 15 desdits statuts, en vue de nommer les membres du bureau.

Afin de compléter les nominations des postes à pourvoir au Bureau, en complément du président nommé par décision de l'assemblée générale quelques instants auparavant, ont été désignés :

- en qualité de vice-président, M. Antoine Bartoli, lequel accepte cette fonction,
- en qualité de secrétaire général, M. Bernard Lignée, lequel accepte cette fonction,
- en qualité de trésorier général, M. Lionel Teneriello, lequel accepte cette fonction,
- en qualité de secrétaire-adjoint, M. Pascal Oberti, lequel accepte cette fonction,
- en qualité de chargé de mission auprès du président, chargé des questions juridiques, M. Michel Zonenberg, lequel accepte cette fonction.



# COMITE INSULAIRE CORSE DE CYCLISME

Association à but non lucratif représentant la Fédération Française de Cyclisme  
n° Siret 841 676 802 00025 - Préfecture Haute-Corse n° W2B3001389  
c/o M. Stéphane Ruspini, Résidence Pierre, Bât 1 - Lieudit Pietra Rossa - 20600 Bastia

---

## - III -

Tous les pouvoirs et autorisations donnés antérieurement au Président pour administrer et gérer sous sa signature tous comptes bancaires ouverts et à ouvrir au nom de l'association sont confirmés dans les mêmes termes.

## - IV -

Conformément aux dispositions de l'article 18 des statuts, relatif à la création de commissions, et dans le respect des procédures internes, les membres du comité directeur, à l'unanimité pour chacun des postes de commissions antérieurement créées au sein du comité régional, ont désigné :

- M. Joseph Vellutini, président de la commission disciplinaire régionale,
- M. Stéphane Ruspini, président de la commission régionale du corps arbitral,
- M. Michel Sarrazin, président de la commission Formation,
- M. Michel Zonenberg, président de la commission Règlementation sportive,

Lesquels, chacun pour ce qui le concerne, acceptent la charge ainsi confiée.

## - V -

Tous pouvoirs sont donnés au porteur des présentes pour accomplir toutes formalités consécutives aux décisions prises au cours de la présente réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h.

**Le Président,**

**Le Secrétaire général,**

**S. RUSPINI**

Stéphane RUSPINI  
Président du  
Comité Insulaire Corse de Cyclisme  
Cumitatu Insulanu Corsu di Ciclismu  
Tél. 06 11 13 39 14

**B. LIGNEE**